

COMMISSARIAT GENERAL

COMMISSARIAT DES IMPÔTS

N° 001 /2023/OTR/CG/CI

AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de tous les opérateurs économiques que, dans le cadre de sa politique de modernisation et de dématérialisation des procédures de déclaration en vue de l'amélioration du service aux usagers, l'OTR met en service depuis le 1^{er} janvier 2023, une plateforme électronique de dépôt des liasses fiscales (états financiers annuels et états complémentaires).

A cet effet, les modèles de liasses fiscales sont mis à jour. Les entreprises ont l'obligation de souscrire à leur déclaration suivant cette dernière version téléchargeable sur le site de l'OTR (www.otr.tg) ou sur ladite plateforme.

Dans le but de leur faciliter l'appropriation du nouveau système de déclaration, il est organisé une série de formations à l'endroit des contribuables de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et de la Direction des Moyennes Entreprises (DME) à compter du 16 janvier 2023.

Pour tout besoin d'informations, les opérateurs économiques peuvent s'adresser aux contacts suivants :

pour les contribuables de la DGE

- sdjemon@otr.tg/99-02-19-69
- hkoulouma@otr.tg/90 86 61 88
- kakpaka@otr.tg/90 22 54 61

pour les contribuables de la DME

- aatcha@otr.tg/70 46 81 89
- eeklou@otr.tg/90 54 97 52
- falognon@otr.tg/92 99 35 76

Le Commissaire Général remercie tous les partenaires de l'OTR pour leur contribution à la réussite de cette réforme.

Fait à Lomé, le

16 JAN 2023

Le Commissaire Général,



Philippe Kokou B. TCHODIE